

ANGERS

La maternité version trois étoiles

Une suite parentale pour les mamans : c'est la prestation que propose la clinique de l'Anjou depuis la rentrée. Cette chambre sera offerte, sur tirage au sort, pendant la période de Noël.



Angers, rue de l'Hirondelle, 25 novembre 2019. Cette chambre individuelle, aménagée et décorée comme un appartement au sein du pôle mère enfant de la clinique de l'Anjou, sera attribuée sur tirage au sort, chaque lundi de décembre, aux mamans venant accoucher. PHOTO : PHOTO CO - ANTHONY PASCO

Murs bleu canard, mobilier scandinave, réfrigérateur, sèche-cheveux et machine à café : la chambre d'Audrey, 32 ans, ressemble aux pages d'un magazine déco. « C'est un peu comme chez nous », confirme cette habitante d'Andard qui a accouché samedi de Sacha, son deuxième enfant.

Cet été, au moment de la pré-admission, elle s'était orientée vers la clinique de l'Anjou plutôt que l'hôpital public pour éviter à tout prix de se retrouver dans une chambre double. « On ne sait jamais sur qui on va tomber. Il n'y a aucune intimité et les bébés n'ont pas forcément le même rythme », justifie la jeune mère de famille.

Depuis dimanche, c'est finalement dans le luxe de l'unique chambre « privilège » proposée depuis la rentrée par la clinique qu'elle partage les premières heures de son nourrisson. Le must sur le plan du confort. « Ma mutuelle prend tout en charge. Et c'est quand même plus agréable pour se retrouver en famille. Mon conjoint peut jouer avec la grande pendant que je m'occupe de

Sacha », explique-t-elle.

Cette suite parentale située au deuxième étage de la maternité privée est non seulement conçue pour une seule patiente, comme 90 % des 35 chambres de cet établissement de santé, mais elle est aussi deux fois plus spacieuse (40 m²) et offre des prestations hôtelières dignes d'un trois-étoiles.

Literie de qualité et repas très améliorés

L'intérieur est composé d'une chambre, avec baignoire surélevée pour le nouveau-né et lit double médicalisé recouvert d'une couette molletonnée pour ses géniteurs. « La literie est excellente », apprécie Audrey.

Un salon cosy, avec un deuxième écran de télévision, est aménagé dans la pièce d'à-côté qui donne sur la salle de bains et son coin douche. Le linge de toilette est à disposition, les cadeaux de bienvenue à profusion et la corbeille de biscuits réassortie chaque jour.

Ces petites attentions qui détonnent dans l'univers médical commencent

à séduire grâce au bouche-à-oreille. « Depuis 15 jours, cette chambre privilégiée est occupée en continu », se félicite Soizic Ménard, responsable du service qualité de la clinique de l'Anjou.

Ce succès tient pour beaucoup à la possibilité offerte au papa de profiter pleinement, nuits comprises, de ce séjour aussi court que mémorable. Mais pas seulement : « Il y a des parents qui préfèrent recevoir un maximum de proches à la clinique, pendant qu'ils sont accompagnés, pour être plus tranquilles quand ils rentrent à la maison », ajoute Soizic Ménard.

La clinique a décidé de pousser l'audace un peu plus loin le mois prochain. Chaque lundi matin de décembre, les femmes qui seront admises en salle de naissance ou placées sous surveillance pourront participer à un tirage au sort pour gagner cette « loge VIP ». Un gros lot facturé 220 € par jour le reste du temps, pris en charge de façon très variable par les complémentaires santé.

Grosse cerise sur le gâteau : les occu-

pantes ont aussi droit, dans cette formule, à des plateaux-repas qui ont de quoi faire saliver les voisins. On ne résiste pas à l'envie de vous en détailler le contenu : viennoiseries le matin, soupe de poisson aux langoustines, tartare de saumon fumé, salade de magret fumé, duo de bar et sandre, poêlée de Saint-Jacques ou aiguillette de canard au foie gras au choix midi et soir. Le menu parfait pour doper la natalité.

Anthony PASCO

1916

NAISSANCES À LA CLINIQUE DE L'ANJOU EN 2018

La clinique de l'Anjou, située dans le quartier Orgemont, dispose d'une maternité conventionnée de niveau 2A (habilitée à accueillir des bébés nés à partir de 32 semaines d'aménorrhée avec un poids d'au moins 1 500 g). L'an passé, son équipe médicale a pris en charge au total 1916 naissances contre 3 803 au CHU d'Angers.

STATIONNEMENT

Une quarantaine de places de parking en projet près de l'entrée sud de la gare



La place Giffard-Langevin sera aménagée l'an prochain. Elle sera connectée à la nouvelle passerelle piétonne qui sera mise en service dès la fin du mois de janvier 2020. PHOTO : ALTER CITES

L'inauguration de l'immeuble de la Soclova dans la ZAC du Cours Saint-Laud (lire CO du samedi 23 novembre) a donné l'occasion aux responsables d'Alter Cités, la structure qui aménage ce nouveau quartier d'affaires près de la gare, d'apporter quelques précisions sur la question épineuse du stationnement.

Au nord des voies ferrées, le millier de places disponibles dans les deux parkings en silo permettent pour l'heure de répondre à la demande. Après des débuts timides, le parc Saint-Laud 2 (676 places pour les automobiles) monte à son tour en puissance au point d'afficher quasiment complet certains jours, ce qui n'était jamais arrivé depuis sa mise en service en 2013.

Au sud, le contexte est en revanche plus tendu et ce ne sont pas les constructions en cours (six immeubles tertiaires et 130 logements à livrer d'ici 2022) qui devraient arranger la situation. D'autant que les places occupées de façon anarchique sur et autour de la place Giffard-Langevin, au pied de la future passerelle, seront définitivement supprimées dans

le courant de l'année prochaine en même temps que la transformation de cet espace public en mail piétonnier.

Les aménagés ont toutefois pensé aux voyageurs qui voudront approcher les lieux en voiture pour accéder aux quais depuis l'entrée sud. En complément du parking, encore assez méconnu, géré par la société Zenparc dans la rue Albéric-Dubois, de l'autre côté du Pont-Noir, 28 places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite (PMR), seront créées sur le côté droit de la rue Fulton, à gauche de la rampe de la passerelle, et 14 autres en « dépose minute », toujours rue Fulton, mais cette fois à droite de l'escalier sud de ce même ouvrage. Par ailleurs, plus d'une cinquantaine de stationnements pour les vélos pourront être utilisés près de la rampe d'accès.

Une station d'autopartage de véhicules Citiz verra enfin le jour le long de la rue Eblé, au pied de la résidence Patio Saint-Laud (12 logements) qui a été livrée en même temps que le programme de la Soclova.

A. P.

ÉTAT CIVIL

Naissances. Raphaël Esnault, 1, rue Mathilde-Allanic, Verrières-en-Anjou ; Sanae Moudnine, 8, rue du 14-Juillet-1789, Trélazé ; Barnabé Navier, lieu-dit « Le Chapeau », Chalonnes-sur-Loire ; Alba Sanchez, 12, rue de la Charpenterie, Ecoiffant ; Jade Rabillard, 76, allée Guillaume-Cerisay, Angers ; Anna Blanchet, 1, rue Jean-de-la-Brète, Verrières-en-Anjou ; Noélyne Gillet, « La Rouaudière », Bierné (Mayenne) ; Apolline François, 47, rue Raphaël-Lecuit, Brissac-Loire-Aubance ; Marius Douguet, 11, rue de Verdun, Saint-Barthélemy-d'Anjou ; Shelya Maata, 12, square du Pavillon, Les Ponts-de-Cé ; Léna Grimault, 4, route de Brain, Longuenée-en-Anjou ; Yazan Abdelmanan Ahmed, 26, rue Saint-Exupéry, Angers ; Alice Noyer, 44, boulevard du Maréchal-Foch, Angers ; Léopold Brangier, 55, rue des Fours-à-Chaux, Angers ; Bastian Audouin, 46, chemin des Rouairies-aux-Valinières, Mazé-Milon ; Mayna Teugasiale, 32, rue de Nozay, Angers ; Mina Omar, 37, rue de Jérusalem, Angers ; Luka Kalala-Kongolo, 80, boulevard Joseph-Bédier, Angers ; Ella Simon-

neau, 31, rue du Clos-des-Vignes, Saint-Clément-de-la-Place ; Auriane Lepelletier, 3, rue des Lilas, Chemillé-en-Anjou ; Samuel Beaupère, 18, rue de la Meignanne, Angers ; Ayyoub Omana, 69, rue Saint-Nicolas, Angers ; Ewen Plessis, 24, rue de la Grande-Maufinée, Avrillé ; Amir Hachemi, 24, rue Victor-Hugo, Montreuil-Juigné ; Stelian Bureau-Chaussepied, 25, rue de la Terre-Franche, Thoirgné-d'Anjou.

Décès. Odile Binet, veuve Salmon, 15, rue d'Helminthie, Le Plessis-Grammoire ; Jean Bouyge, 98, rue du Quinconce, Angers ; Lucienne Gautier, veuve Landron, 10, route de Juigné, Feneu ; Marie Jolivet, veuve Davy, chemin des Moncellières, Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire ; Yves Lebrun, 24, square de Bel-Air, Les Ponts-de-Cé ; Monique Michau, veuve Foucault, 2, allée du Mithraeum, Angers ; Jean-Claude Michel, 26, rue du Val-de-Loire, Angers ; Jean-Bernard Thoumelin, 4, rue Biarreau, résidence Jeanson, Angers ; Marie Trentesaux, La Grange du Buisson, Montigné-lès-Rairies.

INFOS SERVICE

VIE QUOTIDIENNE

Accès au droit : informations juridiques gratuites. Permanence samedi 30 novembre, 10 heures à 12 heures, Maison des associations, 92, avenue Patton, bus ligne 4, arrêt Patton, Angers. Association Boutique de droit, sans rendez-vous. Écoute et renseignements personnalisés, informations confidentielles dans tous les domaines du droit. La permanence est assurée par deux juristes, bénévoles et indépendants des professions judiciaires. Un problème posé, une solution envisagée. Contact :

www.infocale.fr/boutique-de-droit_212550

Permanence habitants du Front-de-Maine. Jeudi 28 novembre, Habitants du Front-de-Maine, 6-8, avenue Yolande-d'Aragon, Angers. L'association des Habitants du Front-de-Maine accueille les résidents du quartier et alentours pour des activités diverses : marche, promenade, pétanque, repas, jeux de cartes (tarot, belote), aquarelle, cinéma, sorties. Renseignements à la permanence le jeudi.

« Aucun salarié ne doit subir de harcèlement »

ENTRETIEN

Depuis janvier 2019, la loi impose de nommer des référents afin de lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise. L'Association sociale interentreprises d'Angers (ASIA) organise jeudi 28 novembre à l'Université catholique de l'Ouest une table ronde intitulée « Le référent harcèlement sexuel au travail - des pratiques à co-construire ». Les 89 entreprises adhérentes à l'association et toutes les entreprises de plus de 250 salariés y sont conviées. Rencontre avec Isabelle Le Mano, directrice d'ASIA.

Qu'est ce que le harcèlement sexuel ? Comment définir des propos sexistes ?

Isabelle Le Mano : « Selon le code pénal, le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou des comportements à caractère sexuel

ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile. Les propos sexistes sont des propos dégradants dirigés contre une personne ou un groupe en raison de leur sexe et qui ont pour objet parfois d'être drôles mais sont en fait dénigrants. »

Quels sont les outils de lutte en entreprise ?

« L'employeur a une obligation forte dans ce domaine. Le code du travail indique qu'aucun salarié ne doit subir de harcèlement sexuel tel que défini par la loi ou toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers. Le code du travail indique que l'employeur prend toutes les dispositions pour prévenir le harcèlement sexuel, y mettre un terme et le sanctionner. Il n'a que deux mois

pour agir dès sa connaissance des faits. »

Comment choisir le référent en entreprise ?

« Il faut souvent partie du service des ressources humaines. Il peut aussi être l'infirmier, le psychologue du travail ou l'assistant social. Il faut qu'il soit volontaire et facilement joignable. Le référent est obligatoirement formé. Notre psychologue du travail organise une formation spécifique pour les futurs référents mais aussi les DRH, les managers afin qu'ils soient vigilants, aient les bons réflexes et mettent en place la procédure d'enquête. »

Table ronde « Le référent harcèlement sexuel en entreprise, des pratiques à co-construire » jeudi 28 novembre de 18 h 30 à 20 h à l'amphithéâtre Bazin de l'UCO Entrée gratuite www.asia-ouest.fr



Isabelle Le Mano directrice de l'Association Sociale Interentreprises d'Angers (ASIA).